

MUNICIPALITÉS

Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, La Martre, Marsoui, Rivière-à-Claude, Mont-Saint-Pierre, Saint-Maxime-du-Mont-Louis,
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine et les TNO de la MRC



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie tenue le vingt-deuxième jour de novembre deux-mille-vingt-trois, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12203-11-2023

Octroi de subvention aux industries, commerces et institutions pour l'achat de conteneurs destinés à la gestion des matières organiques

CONSIDÉRANT QUE le *Plan de gestion des matières résiduelles* de la MRC de La Haute-Gaspésie prévoit des actions afin de réduire les déchets générés et favoriser le traitement des matières organiques en conformité avec la stratégie de valorisation des matières organiques du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la collecte des matières organiques est implantée depuis presque un an pour certains établissements de la Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la collecte des matières organiques doit se poursuivre dans les autres établissements de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE les industries, commerces et institutions (ICI) ont besoin d'incitatifs afin d'implanter la collecte des matières organiques dans leur établissement ;

CONSIDÉRANT QUE la plupart d'entre eux ont des volumes importants à gérer et gèrent leurs matières résiduelles par conteneur à chargement frontal.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. octroie une aide financière aux ICI pour l'achat d'un conteneur destiné à la gestion des matières organiques, à la hauteur de 50% du coût d'achat, jusqu'à un maximum de 500,00 \$.

Les ICI bénéficieront de cette aide financière selon les modalités établies par la MRC.

2. alloue une enveloppe de 20 000,00 \$ à cet effet, laquelle sera prélevée dans le département *Plan de gestion des matières résiduelles* du budget MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) GUY BERNATCHEZ, PRÉFET
(S) MARYSE LÉTOURNEAU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

*Copie certifiée conforme
(Sous réserve de son approbation)
À Sainte-Anne-des-Monts
Ce 21^e jour de novembre 2023*

La directrice générale et greffière-trésorière,

Maryse Létourneau

Destinataire (s) : - M. David Brodeur-Desbiens, coordonnateur à l'environnement et au développement durable, MRC HG (pour un suivi)

c.c. - M. Guy Bernatchez, préfet, MRC HG
- Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC HG
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC HG
- Service des finances, MRC HG